

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 20 JUIN 2023

Le Bureau, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris, sis 15-19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14h35 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

ETAIENT PRESENTS :

Patrick OLLIER, Philippe LAURENT, Djénéba KEITA, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Michel LEPRETRE, André SANTINI, Sylvain BERRIOS, Luc CARVOUNAS, Geoffroy BOULARD, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Denis CAHENZLI, Patrick CHAIMOVITCH, Michel FOURCADE, Vice-présidents, Jacques-Alain BENISTI, Etienne LENGEREAU, Virginie DASPET, Daniel-Georges COURTOIS, Pascal PELAIN, Brigitte MARSIGNY, Sébastien BENETEAU, Alexandra CORDEBARD, Pierre-Yves MARTIN, Vincent BEDU, Laurent RUSSIER, François DECHY, Jean- Michel GENESTIER, Anne-Gaëlle LEYDIER, Conseillers métropolitains délégués formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Anne HIDALGO par Daniel GUIRAUD, Georges SIFFREDI par Geoffroy BOULARD, Nadège AZZAZ par Michel FOURCADE, Marie-Christine SEGUI par Denis CAHENZLI, Olivier KLEIN par Patrick OLLIER, Hervé GICQUEL par Eric CESARI, Afaf GABELOTAUD par Alexandra CORDEBARD, Hélène de COMARMOND par Luc CARVOUNAS,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Antoinette GUHL, Manuel AESCHLIMANN, Quentin GESELL, Patricia TORDJMANN, Karine FRANCLLET, Jacques BAUDRIER,

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS : Patrice LECLERC, Sylvain RAIFAUD, Ludovic TORO, Emmanuel GREGOIRE, Présidents de groupe

*
* *

Geoffroy BOULARD est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 3 avril 2023 est adopté.

*
* *

Le Bureau métropolitain :

01/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant total de 25 614 412 euros pour les projets et personnes publiques suivants :

Au titre de l'aménagement de l'espace métropolitain

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Champigny-sur-Marne	Champigny-sur-Marne	Phase d'études de l'aménagement du pôle de la gare - volet cyclable	236 230
Drancy	Drancy	Aménagement cyclable des rues Saint-Stenay, Anatole France et de Chemin latéral	357 430
Le Kremlin-Bicêtre	Le Kremlin-Bicêtre	Aménagements cyclables aux abords de la gare Kremlin-Bicêtre Hôpital	619 690
Levallois-Perret	Levallois-Perret	Création d'une Micro-Folie	26 921
Romainville	Romainville	Création d'une Micro-Folie	49 538
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Aménagement cyclable de la rue Yves Farge	214 830
Villiers-sur-Marne	Villiers-sur-Marne	Amélioration de l'offre d'aménagements cyclables et de stationnement des vélos	88 071
Vincennes	Vincennes	Aménagement cyclable rue de Strasbourg	215 050
TOTAL			1 807 760 €

Soit 1 807 760 € pour 8 dossiers

Au titre du développement économique

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Bondy	EPT Est Ensemble	Création d'un hôtel d'entreprises	831 567
TOTAL			831 567 €

Soit 831 567 € pour 1 dossier

Au titre de la protection de l'environnement (hors rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Création d'un parc écologique en centre-ville	96 651
Cachan	Cachan	Achat de véhicules et vélos électriques	35 582
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Aménagement végétal et renaturation d'espaces publics : square du 11 novembre 1918, place d'Astier, cimetière Valmy, hôtel de ville et abords des pistes vélo	172 780
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Achat d'un véhicule hybride	5 226
Choisy-le-Roi	Choisy-le-Roi	Requalification des jardins familiaux	91 500
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Acquisition de 6 véhicules électriques	29 172
Courbevoie	Courbevoie	Acquisition de 5 vélos électriques	2 489

UNANIMITÉ

Drancy	Drancy	Acquisition de 26 véhicules électriques et hybrides	378 567
Dugny	Dugny	Acquisition d'un véhicule utilitaire	12 182
Romainville	EPT Est Ensemble	Remplacement du parc de véhicules de collecte de déchets et des bibliothèques par des véhicules électriques	712 526
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Acquisition de véhicules propres et installation de bornes de recharge	45 906
Epinay-sur-Seine	EPT Plaine Commune	Végétalisation de l'îlot Bouchet	314 626
Saint-Denis	EPT Plaine Commune	Végétalisation d'une station du T1 (station du cimetière) et du carrefour Strasbourg/Lénine	114 707
Fresnes	Fresnes	Remplacement d'une partie de la flotte thermique du parc et mise en place de vélos électriques en partage pour les agents	236 520
Garches	Garches	Acquisition de deux balayuses électriques et six véhicules électriques	232 401
Gennevilliers	Gennevilliers	Végétalisation des cours des écoles Grésillons et Caillebotte	298 498
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Acquisition d'un véhicule propre et installation de bornes sur 2 sites de la ville	8 954
Gournay-sur-Marne	Gournay-sur-Marne	Aménagement d'un espace vert, jeu et nature, en centre-ville	111 936
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Acquisition de véhicules électriques	15 813
Joinville-le-Pont	Joinville-le-Pont	Aménagement paysager de la cour d'école Eugène Voisin	180 204
La Courneuve	La Courneuve	Acquisition de véhicules et vélos à assistances électriques et borne de recharge	215 193
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Aménagement et extension du jardin partagé de l'école René Guest	2 351
Le Pré-Saint-Gervais	Le Pré-Saint-Gervais	Végétalisation du centre-ville	204 127
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Plantation de 44 arbres rue Jeanne et Georges	15 188
Les Pavillons-sous-Bois	Les Pavillons-sous-Bois	Végétalisation de la place Oissery Forfry	27 545
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Acquisition d'une voiture électrique et d'un scooter électrique	15 133
Limeil-Brévannes	Limeil-Brévannes	Travaux d'extension de la végétalisation de l'allée du Cèdre	23 008
Montreuil	Montreuil	Création d'une cour d'école en oasis dans le groupe scolaire d'Estienne d'Orves	398 468
Montreuil	Montreuil	Renaturation de la cour de l'école maternelle J.Jaurès	32 472
Morangis	Morangis	Aménagement paysagé du parc Saint-Michel	304 378
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Désimperméabilisation et végétalisation du parc de stationnement de la crèche la Farandole	129 445
Neuilly-sur-Seine	Neuilly-sur-Seine	Acquisition de 1 véhicule hybride, 9 véhicules électriques, 4 laveuses électriques et 3 goupils électriques ainsi que l'installation de bornes de recharge	535 902

Orly	Orly	Acquisition d'une voiture électrique, d'une borne électrique et de 2 vélo-cargos	7 807
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Equiperment de désherbage alternatif à l'utilisation des produits phytosanitaires	1 550
Puteaux	Puteaux	Création d'une cours oasis à l'école Jean Jaurès	85 923
Puteaux	Puteaux	Création d'une cours oasis à l'école Marius Jacotot	77 429
Romainville	Romainville	Renaturation de la place de la Résistance	106 891
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Végétalisation du carrefour formé par les rues Sainte Claire-Deville et Paul Héroult	412 217
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Amélioration du système de traitement d'eau de la piscine des Tourneroches	12 400
Saint-Denis	Saint-Denis	Acquisition de 5 véhicules électriques	43 876
Saint-Maurice	Saint-Maurice	Acquisition d'un véhicule électrique et d'une borne de recharge	22 155
Saint-Ouen	Saint-Ouen	Renaturation du cimetière	316 503
Santeny	Santeny	Aménagement d'îlot de fraîcheur et désimperméabilisation de la place de Gondy	280 340
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Acquisition d'un véhicule électrique pour le CCAS	10 172
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Désimperméabilisation des sols du parking du parc des sports	249 934
Savigny-sur-Orge	Savigny-sur-Orge	Plantation de 42 arbres	20 817
Sceaux	Sceaux	Achat d'un véhicule électrique pour le service de tranquillité urbaine	11 092
Sevran	Sevran	Acquisition d'une tondeuse électrique et de 3 minibus électriques	46 254
Sèvres	Sèvres	Renouvellement des véhicules propres	51 598
Sèvres	Sèvres	Végétalisation de cour d'école Eugénie Cotton	200 000
Alfortville	SPLA Avenir développement	Aménagements paysagers et requalification de l'espace public dans le cadre de la ZAC du centre commercial du Grand Ensemble à Alfortville	138 787
Suresnes	Suresnes	Acquisition de 7 véhicules électriques	51 970
Suresnes	Suresnes	Réaménagement végétal du Parc Ferrié et de la toiture terrasse des vestiaires du stade Jean Moulin	165 228
Valenton	Valenton	Acquisition de 3 véhicules électriques	23 128
Vaucresson	Vaucresson	Renaturation de la cour d'école maternelle des Grandes Fermes	54 795
Ville d'Avray	Ville d'Avray	Etude préalable aux travaux de désimperméabilisation de la cour d'école de la Ronce	12 000
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Déploiement de bornes de recharges	9 000
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Achat de végétaux pour le square "Abbé Pierre"	26 254
Villeneuve-la-Garenne	Villeneuve-la-Garenne	Optimisation de la consommation d'arrosage via des sondes et outils de suivi agronomique	5 880
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Acquisition d'un véhicule propre	4 889
Villepinte	Villepinte	Acquisition d'une balayeuse électrique	47 860

Vincennes	Vincennes	Achat d'un véhicule électrique	21 659
Vincennes	Vincennes	Travaux de réaménagement du square Saint Louis	100 500
TOTAL			7 618 358 €

Soit 7 618 358 € pour 63 dossiers

Au titre de la Protection de l'environnement (rénovation thermique)

Localisation	Personne publique à financer	Objet	Subvention
Ablon-sur-Seine	Ablon-sur-Seine	Rénovation thermique du Centre Culturel Alain Poher	208 000
Alfortville	Alfortville	Travaux de rénovation thermique du site "Palais des sports"	336 382
Alfortville	Alfortville	Dimension thermique des extensions des écoles maternelles Lacore-Moreau et Louise Michel	720 673
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation thermique de plusieurs bâtiments municipaux (gymnase des Châtaigniers, Conservatoire, crèche Blé en herbe, patinoire et hôtel de Ville)	240 277
Argenteuil	Argenteuil	Rénovation des menuiseries extérieures de 6 bâtiments	181 070
Asnières-sur-Seine	Asnières-sur-Seine	Travaux de menuiseries extérieures de l'hôtel de Ville et du presbytère de l'église Sainte-Geneviève	82 351
Aubervilliers	Aubervilliers	Rénovation des menuiseries extérieures du Point information jeunesse	77 168
Bobigny	Bobigny	Rénovation thermique du pôle maternel Robespierre et création de cours type oasis	1 000 000
Bondy	Bondy	Rénovation thermique de l'école maternelle Jean Zay	581 984
Bonneuil-sur-Marne	Bonneuil-sur-Marne	Rénovation énergétique du groupe scolaire Romain Rolland	1 000 000
Charenton-le-Pont	Charenton-le-Pont	Remplacement des fenêtres de l'immeuble au 14 bis, rue Marty	21 612
Chaville	Chaville	Travaux de réhabilitation thermique du club house et création de trois logements sur le site "Maneyrol"	82 416
Chaville	Chaville	Rénovation énergétique extérieure du site "Le Muguet"	620 835
Chennevières-sur-Marne	Chennevières-sur-Marne	Rénovation thermique du groupe scolaire "moulin à vent" - reconstruction du gymnase	421 694
Chevilly-Larue	Chevilly-Larue	Rénovation thermique du gymnase Marcel Paul et réalisation d'une centrale de production d'énergie renouvelable	482 900
Clichy-sous-Bois	Clichy-sous-Bois	Rénovation thermique du groupe scolaire Paul Eluard	604 960
Coubron	Coubron	Remplacement portes fenêtres et fenêtres Hôtel de Ville	24 587
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Rénovation thermique des écoles Jean Macé et de la Roue (A et B)	96 203
Fontenay-aux-Roses	Fontenay-aux-Roses	Réfection et isolation de l'aile A de l'école du Parc	19 884

Fresnes	Fresnes	Réhabilitation complète du système de chauffage du gymnase de la Paix et raccordement au réseau de chaleur	245 550
Garches	Garches	Remplacement des menuiseries extérieures du domaine des Quatre vents	136 290
Gennevilliers	Gennevilliers	Rénovation thermique des groupes scolaires Jean Lurçat et Langevin	651 817
La Garenne-Colombes	La Garenne-Colombes	Rénovation thermique du gymnase P. Denis et dimension thermique de la construction de la future Maison des associations	208 413
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Remplacement de menuiseries extérieures Hôtel de Ville	7 806
Le Perreux-sur-Marne	Le Perreux-sur-Marne	Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Georges Clémenceau	125 601
L'Île-Saint-Denis	L'Île-Saint-Denis	Rénovation thermique du bâtiment accueillant le Foyer de la Maison des initiatives et le théâtre Jean Vilar	156 620
Montrouge	Montrouge	Travaux de réhabilitation thermique et de réaménagement de la Maison des Séniors / club Jules Ferry	114 151
Morangis	Morangis	Rénovation des menuiseries des bâtiments Saint-michel et de l'hôtel de Ville	167 708
Neuilly-sur-Marne	Neuilly-sur-Marne	Réaménagement, extension, rénovation énergétique et raccordement au réseau de chaleur géothermique de l'école Jean Jaurès	627 046
Ormesson-sur-Marne	Ormesson-sur-Marne	Rénovation thermique et énergétique du groupe scolaire Anatole France (phase 3) et travaux sur l'église Notre Dame de l'Assomption	337 120
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Remplacement des menuiseries extérieures de cinq sites communaux	1 000 000
Pierrefitte-sur-Seine	Pierrefitte-sur-Seine	Isolation extérieure de l'Espace Salvador Allende	657 087
Rueil-Malmaison	Rueil-Malmaison	Etudes de performance énergétique visant 6 bâtiments	303 258
Saint-Cloud	Saint-Cloud	Installation de stores dans 4 écoles	64 546
Saint-Denis	Saint-Denis	Dimension thermique de la rénovation-extension de l'hôtel de police	741 424
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Remplacement des équipements de chauffage et travaux de ventilation	169 734
Saint-Mandé	Saint-Mandé	Travaux d'isolation thermique de l'école Digeon et de son gymnase, de la salle Omnisports et du stade des Minimes	93 249
Santeny	Santeny	Rénovation thermique de la mairie	59 536
Suresnes	Suresnes	Rénovation thermique de 5 bâtiments publics et pose de panneaux photovoltaïques	419 384
Tremblay-en-France	Tremblay-en-France	Réhabilitation thermique de la salle de gymnastique Delannoy du complexe sportif Jean Guimier	227 768
Valenton	Valenton	La dimension thermique de la construction du centre éducatif et culturel de la Lutèce	766 580
Vaucresson	Vaucresson	Rénovation thermique du restaurant municipal	447 968

Ville d'Avray	Ville d'Avray	Etude préalable aux travaux de rénovation thermique du patrimoine historique énergivore	147 762
Villemomble	Villemomble	Dimension thermique de construction d'un poste de police municipale	62 140
Villemomble	Villemomble	Changement des chaudières de 7 bâtiments communaux	154 776
Villeneuve-Saint-Georges	Villeneuve-Saint-Georges	Rénovation des serres municipales	13 754
Villetaneuse	Villetaneuse	Rénovation thermique du bâtiment de l'école maternelle Jacqueline Quatremaire	446 643
TOTAL			15 356 727 €

Soit 15 356 727 € pour 47 dossiers

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les modalités de versement de cette subvention d'investissement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions d'investissement, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la métropole du Grand Paris au travers du fonds d'investissement métropolitain.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que par dérogation au règlement en vigueur du fonds d'investissement métropolitain, et à titre exceptionnel, les projets démarrés entre le 24 mars 2020 et le 20 juin 2023 peuvent à titre exceptionnel faire l'objet d'une subvention au titre du fonds d'investissement métropolitain indépendamment de la date d'attribution de la subvention.

PRECISE que les subventions seront imputées en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5100004-Fonds d'investissement métropolitain », opération « 20013 Fonds d'investissement métropolitain ».

02/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION METROPOLITAIN DE SOUTIEN A L'ARTISANAT AU COMMERCE ET AUX SERVICES (FIMACS) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT « CENTRES-VILLES VIVANTS » EDITION 2

ADOpte l'attribution d'une subvention au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes, pour les communes suivantes, selon le plan de financement des dossiers déposés :

Au titre des projets globaux de revitalisation des centres-villes

<u>Maitre d'ouvrage</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant maximum accordé par le Bureau métropolitain du 20 juin 2023</u>	<u>En investissement</u>	<u>En fonctionnement</u>
Le Plessis Tréville	Création boutique éphémère Etudes d'investissement (Halle du Marché et Place Verdun)	157 010€	140 235€	16 775€
Limeil-Brévannes	Maîtrise foncière Evénementiel Recrutement manager de centre-ville	500 000€	391 070€	108 930€
L'île-Saint-Denis	Requalification du centre-ville Evénementiel Actions Tiers-Lieux et ESS	500 000€	332 500€	167 500€
Vaucresson	Requalification du centre-ville Evénementiel	387 532,00 €	363 572,00 €	23 960,00 €
Villecresnes	Etude rénovation Halle de marché Aménagements paysagers Evénementiel Recrutement manager de centre-ville	144 550,00 €	56 050,00 €	88 500,00 €
Ville d'Avray	Maîtrise foncière Rénovation devantures commerciale Evénementiel	187 380,00 €	124 400,00 €	62 980,00 €
Total		1 876 472,00 €	1 407 827,00 €	468 645,00 €

UNANIMITÉ

ADOpte les projets de contrats métropolitains de développement entre les communes susmentionnées et la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les contrats métropolitains de développement « Centres-villes vivants » relatifs aux subventions attribuées aux communes susmentionnées.

PRECISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la métropole du Grand Paris.

PRECISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 du budget 2023 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z16300001-Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services (FIMACS) », opération « 20028 FIMACS ».

03/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS « INNOVER DANS LA VILLE »

DECIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 410 335,69 euros et en fonctionnement d'un montant de 104 545,39 euros pour les 8 projets et personnes publiques suivants:

Au titre du Programme Innover dans la Ville

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Grand Paris Grand Est	Gestion de Relation Usagers	24 500,00 €	74 525,50 €	Non activé
Juvisy-sur-Orge	Solution de prise de rendez-vous en ligne	11 023,50 €	775,00 €	Non activé
Juvisy-sur-Orge	Dématérialisation des instances administratives	4 215,65 €	9 265,84 €	Non activé
Juvisy-sur-Orge	Solution de gestion citoyenne	3 161,52 €	8 313,60 €	Non activé
Saint-Mandé	Dématérialisation des instances administratives	15 460,00 €	0,00 €	Non activé
Sceaux	Création d'un fablab numérique et innovation	46 184,72 €	62 875,00 €	Non activé
Suresnes	Mise en place d'un centre de contact assisté par l'intelligence artificielle	0,00 €	54 580,75 €	Non activé
Total		104 545,39 €	210 335,69 €	

UNANIMITÉ

Soit un total de 314 881,08 euros pour les 7 projets.

Au titre du Programme métropolitain de Développement des Tiers-Lieux

Personne Publique à financer	Objet de l'expérimentation	Subvention en fonctionnement	Subvention en équipement	Suivi renforcé
Saint-Maur-des-Fossés	Reconversion de l'usine de l'eau en tiers-lieu	0,00 €	200 000,00 €	Activé
Total		0,00 €	200 000,00 €	

Soit un total de 200 000 euros pour un projet.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds « Innover dans la Ville » et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

	<p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte y afférent.</p> <p>PRECISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).</p> <p>PRECISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z15700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».</p>	
04/	<p>FONDS DE DOTATION « IMPACT 2024 » - ANNONCE DES LAUREATS DE L'ÉDITION 2023 ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT</p> <p>APPROUVE dans le cadre du projet « Impact 2024 », la sélection des 13 projets bénéficiaires et le montant des subventions allouées à chacune des organisations correspondant à une enveloppe totale de 200 000 €, décomposée comme suit :</p> <p>Projets renouvelés (5 projets – 76 000€) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Ligue Île-de-France Rugby – 20 000 €- Association Montmartre Natation Sauvetage – 20 000 €- Association du Sport-Santé - 15 000 €- Association tous semblables, tous différents - 11 000 €- Bondy Académie - 10 000 € <p>Nouveaux projets (8 projets – 124 000 €) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Je suis l'Autre – 20 000 €- 19 Escalade - 19 000 €- Entente Sportive Caudacienne – 8 000 €- Comité départemental de rugby de la Seine Saint Denis - 20 000 €- Ville de Sucy-en-Brie – 20 000 €- Réseau des Directeurs des Sports – 10 000 €- Emploi Sport Solutions – 15 000 €- Association Ikigai – 12 000 € <p>APPROUVE le projet de convention type liant la Métropole du Grand Paris et les organismes porteurs de projets sélectionnés dans le cadre du projet « Impact 2024 », annexée à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les 13 conventions qui seront déclinées à partir de la convention type avec chacun des lauréats de l'édition 2023 de l'appel à projets « Impact 2024 ».</p> <p>RAPPELLE que la Métropole du Grand Paris perçoit une participation de 100 000 € HT (cent mille euros) de la part du Fonds de Dotation de Paris 2024.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2023 de la Métropole.</p>	UNANIMITÉ (NPPV : 1)

05/	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA LIGUE RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE DE RUGBY POUR L'ORGANISATION DU TOURNOI DES QUARTIERS</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 20 000 euros à la Ligue Ile-de-France de Rugby.</p> <p>APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents à son exécution.</p> <p>DIT que les crédits correspondants seront imputés au chapitre 65 du budget 2023 de la Métropole.</p>	UNANIMITÉ
06/	<p><u>ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISATEURS D'ANIMATIONS ET AU BIG JUMP MÉTROPOLITAIN DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2023 DE « VOTRE ÉTÉ AU BORD DE L'EAU AVEC LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS »</u></p> <p><i><u>Pour les communes portant un projet de Big Jump :</u></i></p> <p>DECIDE d'allouer un budget complémentaire d'un montant de 9 500€ (neuf mille cinq cent euros) au budget initial, afin de soutenir l'ensemble des projets de l'édition 2023 du Big Jump métropolitain.</p> <p>APPROUVE l'attribution de subventions aux communes membres, syndicats et associations volontaires pour organiser un « Big Jump » :</p> <ul style="list-style-type: none">- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune d'Aulnay-sous-Bois pour un budget estimé à 10 000€ (dix mille euros) ;- au maximum 4500 € (quatre mille cinq cent euros) à la commune de Champigny-sur-Marne pour un budget estimé à 10 000€ (neuf mille euros) ;- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune d'Ivry-sur-Seine pour un budget estimé à 10 000 € (dix mille euros) ;- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Nogent-sur-Marne pour un budget estimé à 10 000€ (dix mille euros) ;- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Saint-Ouen-sur-Seine pour un budget estimé à 10 000€ (dix mille euros) ;- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Sevran pour un budget estimé à 10 000€ (dix mille euros) ;- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à l'association Enlarge your Paris pour l'organisation d'un Big Jump à Paris pour un budget estimé à 20 000 € (vingt mille euros);- au maximum 5000€ (cinq mille euros) à l'association Comité FSGT 93 pour l'organisation d'un Big Jump à Pantin pour un budget estimé à 63 600€ (soixante-trois mille six cent cinquante euros).- au maximum 5000€ (cinq mille euros) au Syndicat Marne Vive pour l'organisation d'un Big Jump à Saint-Maur-des-Fossés pour un budget estimé à 22 750€ (vingt-deux mille sept cent cinquante euros). <p>PRECISE que la subvention est octroyée dans la limite d'un plafond de 5 000 € par commune représentant au maximum 50% des dépenses engagées.</p> <p>PRECISE que la subvention sera versée en une fois sur présentation avant le 30 novembre 2023 d'un appel de fonds, assorti des factures justifiant les dépenses supportées par chaque commune, syndicat ou association et d'un compte-rendu justifiant la réalisation effective de l'évènement. Le montant de la subvention sera ajusté à due concurrence des coûts réellement engagés le cas échéant.</p>	UNANIMITÉ

Pour les communes portant un programme d'animations estivales au bord de l'eau :

APPROUVE l'attribution de subventions aux communes membres pour organiser un programme d'animations estivales au bord de l'eau soit :

- au maximum 3500 € (trois mille cinq cent euros) à la commune d'Alfortville pour un budget estimé à 7000 € (sept mille euros) ;
- au maximum 5000€ (cinq mille euros) à la commune d'Aubervilliers pour un budget estimé à ,
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune d'Aulnay-sous-Bois pour un budget estimé à 141 000€ (cent-quarante-et-un mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Bobigny pour un budget estimé à 475 000€ (quatre-cent soixante-quinze mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Champigny-sur-Marne pour un budget estimé à 137 000 € (cent-trente-sept mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune d'Epinais-sur-Seine pour un budget estimé à 56 000 € (cinquante-six mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune d'Ivry-sur-Seine pour un budget estimé à 23 400 € (vingt-trois mille quatre cents euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Les Pavillons-sous-Bois pour un budget estimé à 233 000 € (deux-cent-trente-trois mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de L'Île-Saint-Denis pour un budget estimé à 124 000 € (cent-vingt-quatre mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Neuilly-Plaisance pour un budget estimé à 58 750€ (dix mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Neuilly-sur-Marne pour un budget estimé à 87 000 € (quatre-vingt-sept mille euros) ;
- au maximum € (cinq mille euros) à la commune de Noisy-le-Grand pour un budget estimé à 173 000€ (cent-soixante-treize mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Nogent-sur-Marne pour un budget estimé à 11 000€ (onze mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Pantin pour un budget estimé à 88 450€ (quatre-vingt-huit mille quatre cent cinquante euros) ;
- au maximum 5000€ (cinq mille euros) à la commune de Saint-Maur-des-Fossés pour un budget estimé à 34 000€ (dix mille euros),
- au maximum 5000€ (cinq mille euros) à la commune de Saint-Ouen-sur-Seine pour un budget estimé à 633 000€ (six-cent-trente-trois mille euros) ;
- au maximum 5000 € (cinq mille euros) à la commune de Sevran pour un budget estimé à 75 500€ (soixante-quinze mille cinq cent euros) ;
- au maximum 5000€ (cinq mille euros) à la commune de Sucy-en-Brie pour un budget estimé à 25 000€ (vingt-cinq mille euros) ;
- au maximum 5 000€ (cinq mille euros) à la commune de Villeneuve-Saint-Georges pour un budget estimé à 10 000€ (dix mille euros).

PRECISE que la subvention est octroyée dans la limite d'un plafond de 5 000 € par commune représentant au maximum 50% des dépenses engagées.

PRECISE que la subvention sera versée en une fois sur présentation avant le 30 novembre 2023 d'un appel de fonds, assorti des factures justifiant les dépenses supportées par chaque commune, syndicat ou association et d'un compte-rendu justifiant la réalisation effective de l'évènement. Le montant de la subvention sera ajusté à due concurrence des coûts réellement engagés le cas échéant.

PRECISE que les subventions attribuées pour l'organisation d'un « Big Jump » et d'un programme d'animations estivales sont cumulables dans la limite d'un plafond de 10 000 € (dix mille euros) par commune représentant au maximum 50% des dépenses engagées.

	<p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées respectivement sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023 pour les dépenses de fonctionnement.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure afférente à l'exécution de la présente délibération.</p>	
07/	<p><u>UNIVERSITE DE LA VILLE DE DEMAIN : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION DE FRANCE AGISSANT POUR LA FONDATION PALLADIO</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation PALLADIO annexé à la présente délibération.</p> <p>ATTRIBUE une subvention de cinquante mille euros (50 000 €) à la Fondation de France agissant au nom et pour le compte de la Fondation PALLADIO pour l'année 2023.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023.</p>	UNANIMITÉ
08/	<p><u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA GASTRONOMIE ET CULTURE DU MONDE POUR L'ORGANISATION DE LA 9^{ème} EDITION DU SALON DE LA GASTRONOMIE DES OUTRE-MER ET DES CUISINES DU MONDE</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de 35 000 euros (trente-cinq mille euros) à l'Association pour la promotion de la Gastronomie et Culture du Monde (AGCM) pour l'organisation de la 9^{ème} édition du salon de la gastronomie des Outre-mer et des cuisines du Monde.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'Association pour la promotion de la Gastronomie et Culture du Monde (AGCM) pour l'organisation dudit salon.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.</p> <p>DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « charge à caractère général » du budget 2023.</p>	UNANIMITÉ
09/	<p><u>ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A LA FEDERATION DES ELUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES</u></p> <p>APPROUVE l'adhésion de la Métropole du Grand Paris à la Fédération des Elus des Entreprises publiques locales.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à remplir le bulletin d'adhésion ainsi que tout acte y afférent.</p> <p>PRECISE que le montant de l'adhésion au titre de 2023 est de 6 000€ (six mille euros).</p> <p>DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 des budgets 2023 et suivants.</p>	UNANIMITÉ
10/	<p><u>DISPOSITIF D'AIDES DE LA METROPOLE RELATIF AUX PRESTATIONS SPECIFIQUES DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE) : MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES</u></p> <p>ABROGE ET REMPLACE le règlement des aides de la Métropole relatif aux prestations spécifiques du SARE, adopté par délibération CM 2022/04/04/19 du 4 avril 2022, par une version révisée dudit règlement annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

	<p>APPROUVE le projet de règlement des aides de la Métropole relatif aux prestations spécifiques du SARE se référant au cadre réglementaire national des audits énergétiques, précisant notamment le contenu de la prestation « diagnostic technique, architectural et énergétique » ainsi que les informations renseignées dans le cadre de l’instruction comptable assurée par les services de la Métropole, annexé à la présente délibération.</p> <p>PRECISE que ledit règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 et que sa durée de validité sera concomitante avec celle du programme SARE dont la Métropole assure, en sa qualité de porteur associé et dans le cadre de la convention conclue avec l’Etat et l’ADEME, la mise en œuvre sur le territoire métropolitain.</p> <p>PRECISE que le règlement des aides adopté en Conseil métropolitain du 4 avril 2022 restera en vigueur jusqu’à la date d’entrée en vigueur du règlement annexé à la présente délibération.</p> <p>PRECISE que la présente révision du règlement des aides de Métropole relatives aux prestations spécifiques du SARE ne porte sur aucune modification des montants d’aides et n’a donc aucun impact budgétaire.</p>	
<p>11/</p>	<p><u>ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION POUR L’ORGANISATION DES RENCONTRES NATIONALES 2023 DE L’ASSOCIATION FLAME SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN</u></p> <p>APPROUVE la convention d’objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l’association FLAME, pour l’organisation des rencontres nationales de l’association FLAME sur le territoire métropolitain les 13 et 14 novembre 2023, dont le projet est annexé à la présente délibération.</p> <p>APPROUVE le versement d’une subvention métropolitaine pour soutenir l’organisation des rencontres nationales de l’association Flame sur le territoire métropolitain, les 13 et 14 novembre 2023.</p> <p>FIXE le montant de la contribution de la Métropole du Grand Paris à un montant forfaitaire de quarante mille euros (40 000 €) pour 2023.</p> <p>DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2023 de la Métropole.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant, à signer la convention et tout acte y afférent.</p>	<p>UNANIMITÉ (NPPV : 3)</p>
<p>12/</p>	<p><u>INSTITUT MOBILITES EN TRANSITION - CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR L’ANNEE 2023</u></p> <p>APPROUVE la convention d’objectif et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l’Association INSTITUT MOBILITES EN TRANSITION pour l’année 2023, annexée à la présente délibération.</p> <p>FIXE le montant de la participation financière de la Métropole du Grand Paris, à hauteur de cinquante mille euros (50 000€) en fonctionnement, versée à l’association INSTITUT MOBILITES EN TRANSITION pour l’année 2023.</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole ou son représentant à signer le projet de la convention et tout acte y afférent.</p> <p>DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65 du budget 2023 de la Métropole du Grand Paris.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

<p>13/</p>	<p><u>ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LA FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION POUR LA ZONE A FAIBLES EMISSIONS METROPOLITAINE – COMMUNE DE MALAKOFF</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="156 353 1377 568"> <thead> <tr> <th data-bbox="156 353 726 488">Gestionnaire voirie – personne publique financée</th> <th data-bbox="726 353 1377 488">Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="156 488 726 568">Malakoff</td> <td data-bbox="726 488 1377 568">5 488,20 € HT</td> </tr> </tbody> </table> <p>PRECISE que le montant de la subvention est versé intégralement en une fois sur présentation de justificatifs de réalisation de l'ensemble de l'opération (factures liées à l'achat des panneaux de signalisation et du matériel associé) et ajusté à due concurrence le cas échéant.</p> <p>PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme "ZI7400001 Zone à faibles émissions", opération "20041 - Panneaux ZFE"</p>	Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT	Malakoff	5 488,20 € HT	<p>UNANIMITÉ</p>
Gestionnaire voirie – personne publique financée	Montant total de la subvention allouée par la métropole en € HT					
Malakoff	5 488,20 € HT					
<p>14/</p>	<p><u>APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE L'ETAT, LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) POUR L'ANNEE 2020</u></p> <p>APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de partenariat 2020 conclue entre la Métropole du Grand Paris, l'Etat et l'Office national des forêts relative à la contribution des forêts domaniales au développement territorial de la Métropole du Grand Paris, joint en annexe de la délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant à la convention de partenariat 2020 conclue entre la Métropole du Grand Paris, l'Etat et l'Office national des forêts et tout acte y afférent.</p> <p>PRECISE que le montant total de la subvention versée par la Métropole à l'Office national des forêts reste inchangé, et fixé à 200 000 euros maximum au titre de la convention 2020, dont 100 000 euros en fonctionnement et 100 000 euros en investissement.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>				
<p>15/</p>	<p><u>6^{ème} CONCOURS DES MIELS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS - APPROBATION DU REGLEMENT DE CONCOURS ET DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE (SCA)</u></p> <p>APPROUVE le règlement commun du 6^{ème} Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 22^{ème} Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération.</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec l'association Société Centrale d'Apiculture relative à l'organisation du 6^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout acte y afférent.</p> <p>DIT que le montant de la participation de la Métropole à ce concours au titre des frais d'organisation s'élève à 9 000 € (neuf mille euros) maximum.</p> <p>PRECISE que les crédits relatifs aux frais d'organisation du concours sont inscrits au chapitre 011 du budget 2023 de la Métropole.</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>				

16/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE L'ILE-DE-FRANCE POUR L'ANNEE 2023</u></p> <p>APPROUVE la convention d'application avec la SAFER de l'Ile-de-France, pour l'année 2023, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>FIXE le montant de la subvention à 15 000 euros (quinze mille euros) au titre de l'année 2023.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout acte y afférent.</p> <p>PRECISE que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget 2023</p>	UNANIMITÉ
17/	<p><u>ASSOCIATION ARCEAU ÎLE-DE-FRANCE – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION</u></p> <p>DECIDE d'attribuer à l'Association Recherche-Collectivité dans le domaine de l'eau en Ile-de-France (ARCEAU IdF) une subvention de quatre mille quatre cent cinquante euros (4 450 €) HT pour l'année 2023.</p> <p>RAPPELLE que le montant de la cotisation annuelle s'élève à cinq cent cinquante euros (550 €).</p> <p>DIT que la dépense correspondante à la subvention sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2023.</p>	UNANIMITÉ (NPPV : 2)
18/	<p><u>APPROBATION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DE CLASSE C DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>PREND ACTE des 9 projets de systèmes d'endiguement définis dans le cadre des marchés « de réalisation des études de dangers des systèmes d'endiguements du territoire de la Métropole du Grand Paris et accompagnement à la constitution, au dépôt et au suivi des dossiers d'autorisation initiale » qui seront soumis à l'approbation des préfets de département ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Région d'Ile-de-France au plus tard le 30 juin 2023 conformément à l'article R. 562-14 du Code de l'environnement dans le cadre de la régularisation des systèmes de classe C</p>	UNANIMITÉ
19/	<p><u>APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER POUR LA PERIODE 2023-2025</u></p> <p>APPROUVE le projet de contrat de territoire « Eau et Climat » Croult-Engchien-Vieille Mer ainsi que le programme d'actions associé couvrant la période 2023-2025, orientés vers l'atteinte du bon état des eaux, la protection de la ressource en eau, le respect de la biodiversité et la gestion à la source des eaux pluviales.</p> <p>S'ENGAGE à respecter les objectifs et les priorités du contrat « Eau et Climat » Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025 et à mettre en œuvre les actions inscrites dans le plan d'actions annexé.</p> <p>CONFIRME la maîtrise d'ouvrage sur les opérations exclusivement GEMAPI ou la co-maîtrise d'ouvrage de la métropole du Grand Paris pour les actions GEMAPI et plus particulièrement celles liées à la renaturation du ru du Sausset pour un montant estimatif de 5,1 millions d'euros HT et l'étude des potentialités des cours d'eau du territoire pour un montant estimatif de 200 000 € HT.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de contrat de territoire « Eau et Climat » Croult-Engchien-Vieille Mer pour la période 2023-2025 et les documents y afférent</p>	UNANIMITÉ
20/	<p><u>CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de vingt-deux mille euros (22 000 €) à l'association Le Plus Petit Cirque du Monde pour l'année 2023 ;</p> <p>APPROUVE le projet convention d'objectifs et de moyens avec l'association le Plus Petit Cirque du Monde annexé à la présente délibération ;</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent ;</p>	UNANIMITÉ

	<p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2023.</p>	
21/	<p><u>CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CIRIDD POUR LE DEVELOPPEMENT DU RESEAU DES PLATEFORMES NUMERIQUES COLLABORATIVES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DONT GRANDPARISCIRCULAIRE.ORG</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention de trente mille euros (30 000 €) au Centre International de Ressources et d'Innovation pour le Développement Durable (CIRIDD), association loi 1901.</p> <p>PRECISE que cette subvention sera versée en deux temps : 15 000 € au titre de l'année 2023 ; 15 000 € au titre de l'année 2024.</p> <p>APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de moyens avec l'association le CIRIDD, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention et tout acte y afférent.</p> <p>DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 065 « autres charges de gestion courante » des budgets 2023 et 2024</p>	UNANIMITÉ
22/	<p><u>CRÉATION DES TROPHÉES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET SOLIDAIRE</u></p> <p>APPROUVE le principe de l'organisation des Trophées de l'Economie Circulaire et Solidaire.</p> <p>APPROUVE le projet de règlement des Trophées de l'Economie Circulaire et Solidaire, annexé à la présente délibération.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire afférente à l'exécution du règlement des Trophées de l'Economie Circulaire et Solidaire pour l'année 2023.</p> <p>AUTORISE le Président ou son représentant à faire application dudit règlement pour l'organisation de Trophées de l'Economie Circulaire et Solidaire les années ultérieures, et à adapter chaque année, en tant que de besoin, le calendrier prévu par ledit règlement.</p>	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16h05

Fait à Paris, le 20 juin 2023

Le Président de la métropole du Grand Paris




Patrick QLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison